



PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire tenue le **mardi 1^{er} septembre 2026** à **16 h 30**, au lieu ordinaire des séances dudit conseil et selon la loi

PRÉSENCES :

M. Claude Comeau, maire
Mme Denise Bergeron, conseillère
Mme Diane Boyer, conseillère
M. Mario Demers, conseiller
M. René Lecavalier, conseiller
Mme Carmen B. Pilote, conseillère
Mme Melanie Rose, conseillère

AUTRE PRÉSENCE :

M^e Charlotte Gagné, directrice générale adjointe et greffière

ORDRE DU JOUR

CONSTAT DE LA LÉGALITÉ DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

1. Ouverture de la séance extraordinaire du mardi 1^{er} septembre 2026 et adoption de l'ordre du jour
2. Dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 11 août 2026 et adoption dudit procès-verbal
3. Nomination de Mme Larissa Mitri et autorisation de signature du contrat de travail – Coordonnatrice au Service des ressources humaines
4. Entérinement de contrats pour le resurfaçage de diverses rues et pistes cyclables et octroi de contrat pour le colmatage de fissures – Dépenses financées par le surplus réservé « Infrastructures urbaines »
5. Octroi de contrat pour des travaux de resurfaçage de la 7^e Avenue entre le boul. Cardinal-Léger et la rue Bellevue – AO 2026-013 INV – Dépense financée par le surplus réservé « Infrastructures urbaines »
6. Évaluation de la contribution obligatoire à exiger relativement aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels – Demande de permis de lotissement – Subdivision des lots 1 574 443 et 1 574 448
7. Octroi de contrat pour la démolition du bâtiment situé au 17, impasse Hamel – Dépenses financées par le Règlement d'emprunt n° 948
8. Modification du calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2026
9. Période de questions
10. Levée de la séance extraordinaire du mardi 1^{er} septembre 2026

CERTIFICAT

Je soussignée, M^E CHARLOTTE GAGNÉ, directrice générale adjointe et greffière de la Ville de Pincoût, certifie sous mon serment d'office que l'avis spécial de convocation de cette séance a dûment été transmis aux membres du conseil conformément à la loi.

COPIE CONFORME

M^E CHARLOTTE GAGNÉ
DGA ET GREFFIÈRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE – 16 H 30

**2026-09-231 OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU MARDI 1^{ER} SEPTEMBRE
2026 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

PROPOSÉ PAR Diane Boyer
APPUYÉ PAR Mario Demers

D'ouvrir la séance extraordinaire du mardi 1^{er} septembre 2026 à 16 h 30 et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**2026-09-232 DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
MARDI 11 AOÛT 2026 ET ADOPTION DUDIT PROCÈS-VERBAL**

PROPOSÉ PAR Melanie Rose
APPUYÉ PAR René Lecavalier

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 11 août 2026, copie dudit procès-verbal ayant été transmise à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 11 août 2026.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2026-09-233 NOMINATION DE MME LARISSA MITRI ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU
CONTRAT DE TRAVAIL - COORDONNATRICE AU SERVICE DES RESSOURCES
HUMAINES

Considérant la recommandation de la direction générale, il est

PROPOSÉ PAR Carmen B. Pilote
APPUYÉ PAR Diane Boyer

D'autoriser le maire, M. Claude Comeau, et le directeur général, M^e Etienne Bergevin Byette, à signer le nouveau contrat de travail de Mme Larissa Mitri.

De nommer Mme Mitri à titre de coordonnatrice au sein du Services des ressources humaines.

De féliciter et souhaiter bon succès à Mme Mitri dans le cadre de ses nouvelles fonctions.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2026-09-234

ENTÉRINEMENT DE CONTRATS POUR LE RESURFAÇAGE DE DIVERSES RUES ET PISTES CYCLABLES ET OCTROI DE CONTRAT POUR LE COLMATAGE DE FISSURES - DÉPENSES FINANCÉES PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ « INFRASTRUCTURES URBAINES »

Considérant le projet de resurfaçage de diverses rues et de pistes cyclables (petits contrats) au PTI 2026-2028;

Considérant les diverses réparations effectuées durant la saison estivale et celles qui seront effectués à l'automne, il est

PROPOSÉ PAR Mario Demers
APPUYÉ PAR René Lecavalier

D'entériner les contrats de resurfaçage de rues auprès de « LES PAVAGES LA CITÉ B.M. INC. » pour la somme de 39 175,64 \$, toutes taxes incluses.

D'octroyer un contrat de colmatage de fissures auprès de « 9254-8783 QUÉBEC INC. » (Lignes Maska) pour la somme de 22 420,24 \$, toutes taxes incluses.

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics à acheter les matériaux nécessaires afin d'effectuer des travaux supplémentaires de pavage à l'interne, auprès de divers fournisseurs, pour la somme maximale de 30 000 \$, toutes taxes incluses.

De financer ces dépenses à même le surplus réservé « Infrastructures urbaines » et de les imputer au poste budgétaire 22-300-10-042.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2026-09-235

OCTROI DE CONTRAT POUR DES TRAVAUX DE RESURFAÇAGE DE LA 7^E AVENUE ENTRE LE BOUL. CARDINAL-LÉGER ET LA RUE BELLEVUE – AO 2026-013 INV - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ « INFRASTRUCTURES URBAINES »

Considérant la résolution 2026-06-165 adoptée lors de la séance ordinaire du mardi 9 juin 2026 octroyant un contrat pour la réhabilitation par gainage structural d'une conduite d'aqueduc sur la 7^e Avenue, entre le boul. Cardinal-Léger et la rue Bellevue (AO 2026-009 INV) auprès de « FER-PAL CONSTRUCTION LTD. » (Technologies Sans-Tranchée COREAQUA) pour la somme de 137 740,05 \$;

Considérant le processus d'appel d'offres 2026-013 INV qui s'est terminé le 25 août 2026 à 11 h 01;

Considérant l'évaluation qualitative des soumissions dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation précédemment mentionné;

Considérant la demande de prix auprès de divers fournisseurs;

Considérant les offres reçues et leur analyse par un comité :

Firmes ayant soumissionné	Coût (tx inc.)	Rang
LES PAVAGES CÉKA INC.	72 193,66 \$	1
LES PAVAGES LA CITÉ B.M. INC.	72 428,50 \$	2
ALI EXCAVATION INC.	72 528,26 \$	3
LES PAVAGES THÉORÉT INC.	73 882,94 \$	4
LES PAVAGES ULTRA INC.	85 000,00 \$	5
LES PAVAGES ASPHALTECH INC.	98 523,50 \$	6

Considérant que le plus bas soumissionnaire est conforme, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Melanie Rose

D'octroyer un contrat pour des travaux de resurfaçage de la 7^e Avenue entre le boul. Cardinal-Léger et la rue Bellevue auprès de « LES PAVAGES CÉKA INC. » pour la somme de 72 193,66 \$, toutes taxes incluses.

De financer cette dépense à même le surplus réservé « Infrastructures urbaines » et de l'imputer au poste budgétaire 22-300-10-653.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2026-09-236

ÉVALUATION DE LA CONTRIBUTION OBLIGATOIRE À EXIGER RELATIVEMENT AUX PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS - DEMANDE DE PERMIS DE LOTISSEMENT - SUBDIVISION DES LOTS 1 574 443 ET 1 574 448

PROPOSÉ PAR Diane Boyer
APPUYÉ PAR Carmen B. Pilote

D'entériner, conformément aux dispositions de l'article 18 du *Règlement de lotissement n° 779*, que la Ville opte pour une compensation en argent équivalant à 10 % de la valeur des lots 1 574 443 et 1 574 448 visés par le plan relatif à l'opération cadastrale du plan déposé par la firme « AG360, ARPENTEURS-GÉOMÈTRES INC. », portant le numéro M30021-1-1rgp, sous la minute 4711, daté du 5 mai 2025.

D'exiger le paiement des frais de base et de la compensation comme condition préalable à l'émission du permis de lotissement par le Service de l'aménagement durable du territoire, de l'environnement et de la sécurité publique.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2026-09-237

OCTROI DE CONTRATS POUR LA DÉMOLITION DU BÂTIMENT SITUÉ AU 17, IMPASSE HAMEL - DÉPENSES FINANCÉES PAR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 948

Considérant l'adoption du *Règlement d'emprunt n° 948 décrétant un emprunt de 400 000 \$ pour une acquisition immobilière dans le secteur de l'hôtel de ville* lors de la séance extraordinaire du 20 mai 2025, sous la résolution 2025-05-200;

Considérant les offres reçues et leur analyse, il est

PROPOSÉ PAR	René Lecavalier
APPUYÉ PAR	Carmen B. Pilote

D'octroyer un contrat pour la démolition du bâtiment situé au 17, impasse Hamel auprès de « Groupe Excavel inc. » pour la somme de 16 096,50 \$, toutes taxes incluses.

D'octroyer un contrat pour des travaux connexes auprès de divers fournisseurs pour la somme maximale de 24 000 \$, toutes taxes incluses.

De financer ces dépenses à même le *Règlement n° 948 décrétant un emprunt de 400 000 \$ pour une acquisition immobilière dans le secteur de l'hôtel de ville* et de les imputer au poste budgétaire 22-100-30-948.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2026-09-238

MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2026

Considérant l'adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2026 lors de la séance ordinaire du 11 novembre 2025, sous la résolution 2025-11-366;

Considérant l'ajout d'une séance ordinaire le 21 avril 2026 au calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2026 lors de la séance ordinaire du 14 avril 2026, sous la résolution 2026-04-113;

Considérant qu'il y a lieu de devancer la séance ordinaire du mardi 20 octobre 2026 au 13, il est

PROPOSÉ PAR	Mario Demers
APPUYÉ PAR	Melanie Rose

De modifier le calendrier des séances du conseil municipal afin de devancer la séance ordinaire du mardi 20 octobre 2026 au mardi 13 octobre 2026.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Personne ne s'est manifesté lors de la période de questions.

LEVÉE DE LA SÉANCE

2026-09-239

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU MARDI 1^{ER} SEPTEMBRE 2026

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Diane Boyer

De lever la séance extraordinaire du mardi 1^{er} septembre 2026 à 16 h 45.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

M. CLAUDE COMEAU
MAIRE

M^E CHARLOTTE GAGNÉ
DGA ET GREFFIÈRE